

Système d'Information
et de Communication Administrative
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relation avec le Citoyen
Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Office National des Postes
Domaine de la prestation : Services financiers de la Poste
Objet de la prestation : Réception des fonds de l'étranger via le réseau "Western Union" en quelque minutes.

Conditions d'obtention
- s'adresser à l'un des bureaux de Poste assurant la prestation "Western Union";
- ce service permet aux clients de percevoir les fonds qui leur sont destinés en général en quelque minutes qui suivent l'envoi par l'expéditeur.

Pièces à fournir
- Présentation de la carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité ;
- Imprimé réservé à cette prestation.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- vérifier les données sur l'imprimé ; - payer le montant du mandat au client ; - remettre un reçu de réception au client.	bureau de Poste assurant le service de mandats électroniques via le réseau "Western Union"	immédiat

Lieu de dépôt du dossier
Service : bureaux de Poste assurant les opérations Western Union

Lieu d'obtention de la prestation
Service : bureaux de Poste assurant les opérations Western Union

Délai d'obtention de la prestation
Immédiat

Références législatives et/ou réglementaires
- Loi n°98-38 du 2 juin 1998 relative au code de la Poste.
- Circulaire n°68 du 4 mai 2000.

Système d'Information
et de Communication Administrative
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relation avec le Citoyen
Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Office National des Postes
Domaine de la prestation : Services financiers de la Poste
Objet de la prestation : Réception des mandats postaux ordinaires ou des virements internationaux via le réseau européen Eurogiro

Conditions d'obtention
- s'adresser au bureau de poste dès réception de l'avis d'arrivée ;
- ce service est caractérisé par la rapidité, sécurité et suivi électronique ainsi que le traitement instantané des réclamations.

Pièces à fournir
Présentation de la carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité .

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- présenter l'avis d'arrivée et la carte d'identité nationale (CIN) ; - rapprocher les données figurant sur la CIN et le mandat ; - payer le montant au bénéficiaire.	- le client - le bureau de poste de paiement ou le facteur selon le montant du mandat - le centre des Chèques Postaux en cas de virement à un CCP	- Immédiat - 4 jours en cas de paiement d'un mandat - 2 jours pour les virements dans un compte courant postal ou bancaire

Lieu de dépôt du dossier
Service : bureaux de Poste

Lieu d'obtention de la prestation
Service : bureaux de Poste

Délai d'obtention de la prestation
- 4 jours en cas de paiement d'un mandat
- 2 jours pour les virements dans un compte courant postal ou bancaire

Références législatives et/ou réglementaires
- Loi n°98-38 du 2 juin relative au code de la Poste.
- Circulaire n°168 du 21 décembre 2000.